

CLE du 16 septembre 2016 : Présentation du projet « Senior Focus ».

Introduction :

On propose aux personnes âgées de conserver leurs données médicales dans leur frigo via une boîte. Cela permet, en cas d'urgence, aux secouristes d'intervenir avec une meilleure connaissance des personnes ou de les retrouver plus facilement.

Projet de la Zone de Police Boraine :

Lors d'un voyage d'étude au Québec, le Chef de Corps, Monsieur Marcel STAELEN a eu connaissance d'une pratique à l'attention des personnes âgées : un questionnaire est élaboré et placé dans une boîte dans le frigo, ce qui a contribué à l'amélioration du travail des services de secours.

En cas de disparition ou de malaise d'une personne, la recherche rapide et active d'informations est primordiale, voire même vitale. L'expérience de terrain les a convaincus de la nécessité de pouvoir agir immédiatement lors de cas de figures qui seront abordés ci-dessous.

Si le citoyen vit seul, la tâche s'avère plus ardue pour rassembler les premiers renseignements nécessaires. De même, l'entourage n'est parfois pas en mesure de communiquer l'ensemble des éléments utiles par méconnaissance ou submergé par l'émotion de la situation.

Suite à ce constat, la Zone de Police a élaboré un questionnaire détaillé. Celui-ci sera conservé dans une boîte hermétique de couleur jaune fluo dans la porte du FRIGO. Ce lieu n'est pas anodin. Il s'agit d'un appareil électroménager que tout le monde détient. Il était très important qu'il y ait une cohérence, une uniformité au niveau de l'endroit afin de faciliter le travail des premiers intervenants.

Ceux-ci seront avertis de la présence de la boîte grâce à un autocollant coloré placé sur ou à proximité du frigo.

En cas de disparition

Afin de débiter l'enquête, les éléments dont les policiers doivent disposer rapidement sont la photographie du disparu, ses signes distinctifs comme les tatouages, une barbe, les cicatrices,..., ses habitudes de vie, son lieu de recueillement, ses lieux fréquentés, etc.

L'ensemble de ces éléments seront repris clairement dans le questionnaire.

En cas de malaise

Les services de secours (ambulanciers, pompiers, médecins généralistes, policiers,

aide-soignants,...) auront donc à portée de main tous les renseignements médicaux indispensables à une bonne prise en charge rapide et adaptée : liste des médicaments, allergies, opérations subies, maladies,...

En effet, dès la constatation d'un malaise, les premiers instants sont capitaux. Il n'y a pas une minute à perdre !

Les maisons de repos sont aussi visées. En effet, il est assez courant que des pensionnaires désorientés échappent à la vigilance du personnel. Les informations fournies aux services de police sont capitales pour retrouver rapidement les personnes âgées.

Pour ce faire, en partenariat avec la **Cellule des personnes disparues de la Police Fédérale et la ligue Alzheimer**, ils ont invité les directions des maisons de retraite de la Zone de Police à intégrer le projet.

Lors de cette rencontre, de nombreux échanges ont eu lieu: **échange de conseils, de bonnes pratiques sans pour autant interférer avec le fonctionnement de l'institution**. Il est important pour la Zone de Police que le personnel soignant ne soit pas stigmatisé en tant que responsable de la disparition mais au contraire qu'il soit acteur de première ligne dans le processus de recherche.

Ils ont mis à la disposition de tous les homes et séniories de la Zone, le questionnaire afin qu'il soit intégré au dossier personnel des patients après avoir été complété soigneusement.

Un protocole d'accord a été signé en mars 2016.

Le document que l'on retrouve dans la boîte ou à disposition dans les commissariats, les communes, les hôpitaux, les CPAS, etc. a été créé dans le but de lister des renseignements clairs et précis. Il reprend les informations essentielles de la personne âgée. Voici le genre de données reprises dans le questionnaire :

- * Nom, prénom, date de naissance
- * N° de registre national
- * Ancienne adresse, adresse de son ancien lieu de travail
- * Si veuf: cimetière du conjoint défunt
- * Signes distinctifs
- * Photo du visage + photo de la tête aux pieds de la personne
- * Liste de ses médicaments
- * Liste des maladies et des allergies
- * Opérations chirurgicales subies
- * Numéro de la/les personne(s) de contact
- * Nom et coordonnées du médecin traitant
- * Habitudes de vie
- * Mode de transport utilisé fréquemment
- * Etc.

Province de Luxembourg - Service Provincial Social- Service Bien Vieillir :

Le 18 avril 2016, nous avons invité l'ensemble des Zones de Police et la Zone de secours à une réunion de présentation du projet Senior Focus. Pour ce faire, Monsieur Marcel STAELEN, Chef de Corps de la Police de Boraine s'était déplacé. L'objectif de cette rencontre était de savoir si un tel projet répondrait aux attentes du terrain luxembourgeois. La réponse fût positive.

En province de Luxembourg, le public cible du projet seront les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes de 65 ans et plus sur demande.

L'agent de quartier sera le coordinateur du projet sur sa Zone. Il centralisera le listing, le tiendra à jour, se rendra au domicile de la personne âgée pour lui expliquer le concept, lui remettre la boîte et complètera, si besoin, le formulaire avec elle.

La mise en œuvre du projet comprendrait 3 étapes:

1. Constituer un groupe de travail - partenaires du projet : Zones de Police ; Zone de secours (pompiers, SMUR, PIT, Vivalia-Service des urgences); Respect Seniors ; Plate-forme Alzheimer.
2. Présenter le questionnaire et la fiche médicale réalisée par la Zone de Police Boraine au groupe de travail afin de s'assurer que le contenu correspond à leurs besoins.
3. Valider les documents par le groupe de travail.

La réalisation du projet :

1. Organiser des séances de formation auprès des agents de quartier et des agents de la Zone de secours pour leur expliquer le projet (fonctionnement, le rôle de l'agent et le contenu des documents).
2. Rencontrer les professionnels luxembourgeois - les collaborateurs (Communes/CPAS ; médecins traitants ; Services à domicile ; Service social de Vivalia ; Mutualités ; Croix-Rouge ; PCS, CCCA,...) pour les informer de l'existence du projet et son fonctionnement.
3. Lancement du projet via la presse.

La Commune transmettra les noms des personnes de plus de 75 ans à l'agent de quartier.

La Province s'engage à prendre en charge l'achat des boîtes, l'impression des formulaires, des autocollants, des fiches médicales et des fiches concepts.

Questions :

- Proposer une formation aux Communes également.
- La fiche médicale accessible sur le site de la Commune, médecins traitants, pharmaciens.
- Le PCS, dans son axe Santé pourrait peut-être coordonner le projet sur sa commune. Demander à la Région wallonne si ce rôle serait autorisé.
- Prendre en compte les résidences secondaires dans notre relevé.